**PV Comité de pilotage Alsemberg du 8 Février 2021**

**Présents :**

Thibaud Wyngaard (Echevin Mobilité et Travaux), Carine Gol-Lescot (Echevine Propreté), Valentine Delwart (Echevine Economie et Commerce), Perrine Ledan (Echevine), Hugues Convent (Bruxelles Mobilité), Laetitia Debouck (STIB), Karine Vandenbergen (Uccle service Voirie), France Gabriel (Uccle service Mobilité), Dominique Binamé (Représentant des commerçants), Anne-Marie Eelen (STIB), Anne-Sophie Rigo, Antonio Limanni (Espace Public), Julie Krotoszyner (HUB), M. Julie Servais, Marc Van Roy

**1. Approbation du PV**

PV approuvé.

1A. Divers – composition du Copil – demande de la STIB

Thibaud Wyngaard : j’ai été contacté par la STIB qui estime que la présence de M. Spapens en comité de pilotage n’est plus souhaitable compte tenu des actions judiciaires intentées ou en cours (devant le Tribunal siégeant en référé et devant le Conseil d’Etat) dans le cadre du dossier qui nous occupe. Certes ces dernières ne sont pas de son chef mais de celui de son épouse, mais force est de constater qu’il y a un lien clair de proximité entre eux.

La STIB, je la cite « *s’est toujours montré ouverte à toute demande qui est techniquement faisable. Nous avons ainsi directement accepté la demande de Monsieur Spapens d’élargir la zone de plain-pied même si cela nous coute extrêmement cher en terme de matériaux nobles qui ont été choisis.*

*Nous avons également mis tout en place avec des mesures d’accompagnement et de communication pour que le dialogue avec les riverains et commerçants soit le plus optimal.*

*Nous avons cependant une ligne de conduite assez stricte lorsqu’une procédure judiciaire est entamée à notre encontre. Nous estimons que le dialogue doit s’arrêter à ce moment, et laisser nos avocats se substituer à nos équipes de communication habituellement en place.*

*Nous ne pouvons non plus, et ce pour des raisons très pratiques demander la présence de nos avocats à chaque réunion du comité de pilotage* ».

J’ai contacté M. Spapens pour lui faire part de la demande de la STIB afin de garantir la sérénité de nos échanges, sachant que d’autres riverains participent et peuvent participer à la réunion. Il y a accédé et a demandé que je vous lise ceci :

«*Bonjour Thibaud,*

*Grand merci de la correction avec laquelle tu m’as répercuté la demande de la Stib selon laquelle elle souhaite que je ne participe pas à la prochaine réunion copil, au motif qu’elle et moi serions en conflit juridique.*

*1/ Formellement, je récuse naturellement ce dernier fait, n’étant à la cause d’aucune action judiciaire !*

*1a/ Il faut du reste, voire surtout, noter que l’action en référé est close. A la vive satisfaction des riverains qui ont obtenu ce qu’ils ont demandé. La Stib s’est en outre résolue à prendre en charge les indemnités de procédure de cette action spécifique… cfr mon Facebook*

*1b/ L’autre procédure juridique ne vise par ailleurs nullement la Stib!*

*2/ Si, de toute évidence, je suis outré (et qui donc ne l’est pas ?), et je l’exprime sans fard, de l’action menée illégalement (la « voie de fait ») de manière consciente et poursuivie par la Stib durant ces dernières semaines, je n’ai jamais envisagé d’aviser le copil de ces considérations…*

*3/ Au contraire, je n’ai eu de cesse d’attirer au Copil l’attention de la Stib et de BM sur des contradictions techniques (ah, ces mesurages !) ou sur des questions pratiques qui me semblaient, au vu d’une expérience professionnelle en la matière, pas résolues. Que je sache, c’est bien grâce à mes questions précises que les participants au Copil ont été informés de l’impossibilité (absolument logique eu égard le recours communal) dans laquelle BM est de suivre immédiatement les travaux Stib pour réaliser la jonction des éléments préfabriqués vers les façades (d’où quatrième vague inévitable de travaux…). Cfr encore la question des devers qui, au vu de la manière dont la Stib mène ses travaux, ne pourront pas être résolus partout dans le respect des normes (RRU). Cette question doit être mieux étudiée et il faut laisser le temps de la résoudre avant de continuer.*

*La chasse au fusible (non seulement la commission consciente d’une voie de fait n’est pas anodine mais en outre il y a bien quelqu’un qui a dû commander ces travaux illégaux, commande rigoureusement en porte-à-faux avec toutes les procédures de contrôle internes usuelles) est en route à la Stib et en rend certains agents nerveux.*

*Cette nervosité serait manifestement accentuée par ma présence au prochain copil et nuirait donc à la sérénité des débats à laquelle nous tenons, toi et moi, tant.*

*Dans ce seul et dernier contexte, j’ai, pendant même que tu me faisais part de la demande de la Stib, immédiatement décidé de ne pas participer au copil.* »

**2. Demande de permis modificative : engagement**

Il y a deux volets :

- maintien de la zone de stationnement entre Asselberghs et De Bue

- extension du plein pied entre Asselberghs et Doyenné/Floréal

La demande a été déposée en novembre 2020.

L’enquête publique débute le 11 février 2021 et dure un mois.

Commission de concertation le 31 mars 2021.

**3. Chantier Vivaqua : état d’avancement**

Pour l’instant, le chantier est à l’arrêt à cause de la météo (pluie + gel).

Pour la zone 2, il y a un ajout de deux semaines dans planning des travaux.

**4. Chantier STIB**

Mme Eelen dit que les passerelles ont été déblayées (neige) et que le chantier est à l’arrêt.

Le bétonnage prévu initialement pour le 11 février a dû être reporté. L’impact du report ne sera que très limité, à peine quelques jours.

Au niveau des poubelles, les sacs qui restent sur les trottoirs sont apportés, par l’entrepreneur, aux points d’apports. Problème pour le 11 février, demande si la commune ne pourrait pas faire ce ramassage à la place de l’entrepreneur ?

Mme Gol répond qu’elle renforcera l’équipe ce jour-là.

Mme De Keersmaeker tenait à remercier le service de la Propreté pour son efficacité quant au ramassage des poubelles.

Mme Schietecatte parle de la propreté des points d’apports. La grande quantité de sacs amènent les oiseaux, les renards, … Lors du ramassage, les sacs troués laissent des déchets sur la voirie. Demande si c’est possible de faire des points d’apport fermés ?

Mme Gol répond que le placement de containers n’est pas possible car il n’y a pas assez de place et que les gens mélangeraient les sacs. Cela favoriserait également les dépôts clandestins.

**5. Volet Bruxelles Mobilité**

Mr Wyngaard introduit le fait que la partie trottoir ne pourra être traitée qu’à partir du mois d’août 2021 (tronçon entre Globe et de Bue).

Mr Convent précise que Bruxelles Mobiité est bien consciente de la situation et qu’elle fera le maximum pour aller le plus vite possible.

Le retard pris au début sera rattrapé en fin de chantier.

Il explique que, pour l’instant, la Stib place les voies des deux côtés et ce jusqu’au mois d’avril. Elle sera suivie par les impétrants pour les petits travaux ponctuels au niveau des trottoirs.

La Stib va rejointoyer la zone de chaussée et la zone de stationnement, les trottoirs ne seront pas touchés avant juin/juillet. Les travaux relatifs aux trottoirs débuteront en août.

Mr Wyngaard demande de faire parvenir le plan de verdurisation à la commune.

Mr Convent lui répond qu’il va prendre contact avec leur service Plantations.

Mr Nicolas pose plusieurs questions. Il ne comprend pas pourquoi on ne peut pas livrer les matériaux avant le mois d’août ? Si les trottoirs ne seront pas en état avant août, qu’est-ce qui est prévu pour les aménager ? Verdurisation, entre septembre et décembre ?

Mr Rigo demande quel est le délai prévu pour les travaux trottoir à partir du mois d’août ?

Mme de Keersmaeker demande quelles sont les sortes de plantations prévues ?

Mr Convent répond aux différentes questions.

Au niveau du retard des commandes, il explique que le permis a été délivré en juillet 2020. L’attribution du marché a été faite en décembre 2020 et donc les commandes ne peuvent être passées que maintenant.

Le matériel pour l’extension de plein pied n’est pas encore commandée auprès de l’entrepreneur. Il est occupé à faire les métrés mais pas encore de commande officielle pour ces matériaux.

Pour les essences d’arbres, il y en avait trois mais il ne sait plus exactement lesquelles étaient prévues.

Mr Nicolas demande si on ne peut pas anticiper la commande de matériaux supplémentaires pour les autres sections ?

Mr Convent répond qu’il n’y aura pas de commande de lot supplémentaire ; ils vont uniquement jouer sur les quantités étant donné qu’il s’agit des mêmes matériaux.

Au niveau des délais, il y aura un petit retard dans un tronçon qui sera récupéré sur l’ensemble de la chaussée mais aucune date précise ne peut être donnée pour le moment.

Mme Delwart demande d’avoir une vision suffisamment claire sur le planning avec mise à jour en fonction des impondérables.

Mr Wyngaard demande à la Région de faire un point un peu plus détaillé lors de la prochaine réunion au niveau des plantations.

Mme de Keersmaeker demande si on ne peut pas changer le choix des plantations.

Mr Convent répond que changer une essence nécessite une nouvelle demande de permis d’urbanisme.

Mr Van Roy dit que le point des magnolias et ses inconvénients avait déjà été évoqué il y a quelques mois.

Mr Wyngaard expose deux questions de Mr Spapens.

- est-il prévu d’installer des rails à perforation permettant le ruissellement de l’eau vers les égouts ?

- est-ce que des dispositifs ralentisseurs tels que ceux installés avenue de l’Hippodrome, étaient prévus ?

Mr Desmadryl répond à la première question en disant que rien n’est prévu. Il n’y a pas de percolation entre les rails et le sol pour l’écoulement des eaux car il y a une immense chape de béton en dessous des structures des rails.

A la deuxième question, il répond que ce type de dispositif ne s’installe pas en surface pour des motifs de sécurité vis-à-vis des voyageurs. L’avenue de l’Hippodrome est une exception car le freinage d’urgence ne causerait aucun problème au niveau de la circulation et des voyageurs vu la faible vitesse du tram (20 km/h).

Mme Delwart explique que le travail d’inventaire de l’asbl spécialisée en accessibilité PMR se poursuit. Les constats sur place sont déjà faits. Maintenant, ils rédigent le rapport qui sera partagé avec les membres du comité de pilotage quand il sera transmis à la commune (courant mois de mars).

**6. Mesures d’accompagnement**

Mme Krotoszyner explique que HUB et la Stib, avec le soutien de la Commune et l’Union des Commerçants d’Uccle centre, a mené deux actions. Fin janvier, il y a eu une évaluation de celles-ci avec toutes les parties impliquées dans le projet.

Des recommandations ont été rédigées dans le cadre de futures actions pour accompagner les commerçants pendant la durée du chantier.

Cette année, HUB Brussels va investir un budget dans l’accompagnement des commerçants.

Une gestionnaire de l’asbl « La Roseraie » a pris contact avec HUB pour exposer un projet de mise en place de scénettes dans une dizaine de commerce d’Uccle centre en utilisant leurs devantures. Cette action se déroulera en avril.

L’info sur la fin du chantier a bien été relayée auprès des 250 commerces.

De nombreux commerçants ont introduit, anticipativement, une demande d’indemnisation chantier. Ils ont reçu le document mais avec une date erronée.

Pour le chantier Vivaqua, introduction de la demande à partir du 8 février 2021 et pour le le chantier Stib à partir du 15 février 2021.

Mme Debouck explique qu’il y a un projet pilote en cours pour faire des points de mobilité à des endroits stratégiques avec placement d’arceaux vélos, mise à disposition de trottinettes et vélos électriques, … Ce projet doit encore être évalué.

Mme Eelen explique que l’indemnité de nuisance chantier ne peut être demandée qu’une seule fois tous les 6 mois donc pas nécessaire d’en introduire deux à la fois (Vivaqua + Stib).

Mme Rigo : quid des bâches de chantier ?

Mme Debouck explique que les bâches ont été enlevées par l’entrepreneur en même temps que les barrières et ont été retrouvées dans d’autres communes (assez abîmées). Possibilité de commander de nouvelles bâches soit à l’identique soit avec d’autres illustrations.

Mr Wyngaard serait favorable à d’autres bâches avec de nouvelles illustrations (autres motifs, œuvres d’art, …).

Mme Ledan dit qu’elle serait également favorable à de nouvelles bâches illustrées par des œuvres d’artistes locaux issues de l’action « Coronavidence 80 ».

Mr Nicolas demande si le projet ne pourrait pas s’étendre aux devantures des commerces vides ? + quid du recours en annulation.

Mme Schietecatte demande si on pourrait refaire le point, lors de la prochaine réunion, sur la compensation parking (parking Doyenné, …) ?

Mr Wyngaard confirme qu’on en discutera lors de la prochaine réunion.

Mr Van Roy soulève le problème lié au parking Doyenné utilisé comme urinoir car absence de toilettes publiques. Demande si possible d’en placer à cet endroit ?

Mr Desmadryl dit que le 1er recours en annulation introduit devant le Conseil d’Etat est non suspensif.

Toujours en attente de réponse pour le recours introduit en extrême urgence.

Prochaine réunion : le 8 mars 2021, à 14h.

D.U.